

## SECTEUR PASTORAL DU HAUT-BOCQ/FEVRIER 2026

Achet, Emptinne, Hamois, Mohiville, Natoye, Schaltin et Scy



### Entrons dans le temps du cœur.

Le mois de février nous conduit doucement vers un temps fort de notre vie chrétienne : le Carême. Le mercredi 18 février, avec le Mercredi des Cendres, l’Église nous invite à entrer dans ces quarante jours qui nous préparent à la joie de Pâques. Ce temps n’est pas d’abord une période de tristesse ou de contraintes, mais un chemin de conversion, de vérité et d’espérance.

Recevoir les cendres sur notre front, c’est accepter d’entendre une parole qui nous remet à notre juste place : « **Souviens-toi que tu es poussière et que tu retourneras à la poussière** », ou encore « **Convertis-toi et crois à l’Évangile** ». Ces paroles ne sont pas une condamnation, mais un appel. Elles nous rappellent que notre vie est fragile, précieuse, et qu’elle a besoin d’être constamment recentrée sur Dieu.

Le Carême est un temps favorable pour revenir à l’essentiel. Dans un monde souvent marqué par la précipitation, la consommation et l’indifférence, le Seigneur nous invite à ralentir, à faire silence, à écouter son cœur. Il nous appelle à une conversion concrète, qui touche nos paroles, nos relations, nos choix quotidiens. Se convertir, ce n’est pas devenir parfait, mais accepter de se laisser transformer par l’amour de Dieu.

Traditionnellement, l’Église nous propose trois chemins pour vivre ce temps : la prière, le jeûne et le partage. La prière nous aide à approfondir notre relation avec le Seigneur, à lui confier nos joies et nos blessures. Le jeûne nous apprend la sobriété, la liberté intérieure et la solidarité avec ceux qui

manquent du nécessaire. Le partage, enfin, nous ouvre aux autres, en particulier aux plus pauvres, aux isolés, à ceux qui attendent un geste, une écoute, une présence.

En ce mois de février, que chacun puisse se demander : quel pas puis-je faire pour vivre un Carême authentique ? Quel effort concret le Seigneur m'invite-t-il à poser ? Peut-être est-ce un temps de prière plus fidèle, une réconciliation attendue, un pardon à offrir, ou un engagement plus généreux au service des autres.

Entrons dans ce Carême avec confiance. Dieu ne nous demande pas l'impossible ; il nous demande notre cœur. Et si nous acceptons de marcher avec lui, même humblement, il fera en nous des merveilles. Que ce temps soit pour chacun un chemin de renouveau intérieur, afin que nous puissions célébrer Pâques avec un cœur libre, réconcilié et rempli de joie.

Bon chemin de Carême à toutes et à tous.

Abbé Jean-Urbain NGOMBE MASIKINI

## DATES IMPORTANTES

- **Collecte impérée :**
- **WE 07 et 08 février :** Pastorales diocésaines des Jeunes et de la Famille
- **Lundi 02 :** Présentation du Seigneur au Temple (la chandeleur)
- **Mercredi 04 :** Journée mondiale contre le cancer
- **Mercredi 11 :** Bienheureuse Vierge Marie de Lourdes
- **Jeudi 12 à 18h :** Réunion de secteur – Presbytère de Natoye
- **Samedi 14 :** La Saint-Valentin
- **Mercredi 18 :** Mercredi des Cendres
- **Dimanche 22 :** La Chaire de Saint Pierre

## AGENDA

### **Dimanche 1er : 4ème dimanche du Temps Ordinaire – Année A**

9h30 : SCHALTIN : Gabriel et Christian YSEBAERT et df. fm YSEBAERT-DORIGNAUX

11h00 : HAMOIS : Bernadette et Christian ROLLAND-WARNON

11h00 : NATOYE : Jeaninne ELOY ; Ernest VINCENT

**Mercredi 4 :** 17h00 : NATOYE

**Vendredi 6 :** 17h00 : HAMOIS : Pour les âmes du Purgatoire et pour les df. fm JADOT-MONBAILLIEU-SIMON-CALLEWAERT

### **Samedi 7 : 5ème dimanche du Temps Ordinaire – Année A**

17h00 : ACHET : Pour les âmes du Purgatoire et pour les df. fm JADOT-MONBAILLIEU-SIMON-CALLEWAERT ; df. fm SETTON-LANTHIER ; Jean-Baptiste et

Marie-Thérèse CORNET ; Pierre LAMI et Suzanne PERARD ; df. fm HALLOY ; Camille WARZEE et df. fm WARZEE-TASIAUX

**Dimanche 8 :**

9h30 : SCHALTIN : df. fm PUFFET-WILMET et le Docteur PUFFET

11h00 : HAMOIS : David NIGOT (messe anniv) ; Adeline et Marie QUOILIN

11h00 : NATOYE : df. fm DISKEUVE-ETIENNE ; Aristide WERA

**Mercredi 11 :** 17h00 : NATOYE

**Vendredi 13 :** 17h00 : HAMOIS

**Samedi 14 : 6ème dimanche du Temps Ordinaire – Année A**

17h00 : ACHET : df. fm DE KEERSMAEKER-DUMORTIER ; Jeanine SAMSON et df. fm COSSE-SAMSON ; Jeannine TELLER ; Michel COMPERE

**Dimanche 15 :**

9h30 : SCHALTIN : Gaston GOFFIN (messe anniv), Huguette COQ, Marcel CHAPELIER et df. fm GOFFIN-COQ ; Oscar HERMAN (messe anniv) et df. fm HERMAN, LAMBERT, LIGOT, LIBION ; Anne-Marie FERY (messe anniv), Jean FERY, Eugénie LAMBERT et df. fm FERY-LAMBERT, REMY-FERY et Pierre PHILIPPE

11h00 : HAMOIS : Jules DERROITTE et df. fm

11h00 : NATOYE : Jeaninne ELOY ; Ernest VINCENT ; Jean PEETERS, Michel CHENU et df. fm CHENU-PEETERS

**Mercredi 18 : Mercredi des Cendres**

**18h00 : ACHET**

**Vendredi 20 :** 17h00 : HAMOIS - En l'honneur de Notre-Dame, Marie Reine du ciel et de la terre

**Samedi 21 : 1er Dimanche de Carême – Année A**

17h00 : ACHET : Frans BECK ; pour les âmes du Purgatoire et pour les df. fm JADOT-MONBAILLIEU-SIMON-CALLEWAERT ; Romain et Jeanne DE KEERSMAEKER-BEECKMAN

**Dimanche 22 :**

9h30 : SCHALTIN : df. fm PIERLOT-SPRIMONT et DELREE-SPRIMONT

11h00 : HAMOIS : Monique de CARTIER d'YVES

11h00 : NATOYE

**Mercredi 25 :** 17h00 : NATOYE

**Vendredi 27 :** 17h00 : HAMOIS

**Samedi 28 : 2ème Dimanche de Carême – Année A**

17h00 : ACHET : Josiane BRACONNIER ; df. fm SETTON-LANTHIER ; Jeanne BALLERIAUX

**LES MOMENTS FORTS DE FÉVRIER**

**□ Lundi 2 : Fête de la Présentation du Seigneur**

Quarante jours après Noël, l'Église célèbre la fête de la Présentation du Seigneur, un événement mentionné par l'évangéliste Luc au chapitre 2. En Orient, la célébration de cette fête remonte au IVe siècle et, depuis 450, elle est appelée "*Fête de la rencontre*", car **Jésus** "rencontre" le temple et ses prêtres, mais aussi Siméon et Anne, figures du peuple de Dieu. Vers le milieu du cinquième siècle, la fête se célèbre également à Rome. Avec le temps, on ajouta à cette fête la bénédiction des cierges, pour rappeler que **Jésus** est la "Lumière des peuples".

Quand fut accompli le temps prescrit par la loi de Moïse pour la purification, les parents de **Jésus** l'amenèrent à Jérusalem pour le présenter au Seigneur, selon ce qui est écrit dans la Loi : Tout premier-né de sexe masculin sera consacré au Seigneur. Ils venaient aussi offrir le sacrifice prescrit par la loi du Seigneur : un couple de tourterelles ou deux petites colombes. Or, il y avait à Jérusalem un homme appelé Siméon. C'était un homme juste et religieux, qui attendait la Consolation d'Israël, et l'Esprit Saint était sur lui... Sous l'action de l'Esprit, Siméon vint au Temple. Au moment où les parents présentaient **l'enfant Jésus** pour se conformer au rite de la Loi qui le concernait, Siméon reçut l'enfant dans ses bras, et il bénit Dieu en disant : « Maintenant, ô Maître souverain, tu peux laisser ton serviteur s'en aller en paix, selon ta parole. Car mes yeux ont vu le salut que tu préparais à la face des peuples : lumière qui se révèle aux nations et donne gloire à ton peuple Israël. » (Cf. Lc 2, 22-40).

***Chaque 2 février, lors de la fête de la Chandeleur, il est d'usage de manger des crêpes. Mais, quelle est l'origine de cette dernière fête du cycle de Noël et que célèbre la Chandeleur ?***

La Chandeleur est une fête religieuse chrétienne, qui correspond à la Présentation de Jésus au Temple de Jérusalem, lorsque le prophète Siméon reconnaît que Jésus est « la lumière qui se révèle aux nations ». Elle est fêtée le 2 février, soit quarante jours après Noël. La fête de la Chandeleur tire son nom des chandelles, dont l'origine provient d'une fête païenne – la festa candelarum – christianisée probablement à partir du IVe siècle.

C'est devenu aussi le jour des crêpes dont la tradition dit qu'elles étaient faites pour terminer la farine de l'année. Leur forme ronde et de couleur miel rappelle le disque solaire. Aujourd'hui, peut-être en mémoire de ceux qui sautaient par-dessus les feux festifs, le jeu est de faire sauter les crêpes. Le 2 février, à vos poêles !

## □ **Mercredi 11 : Bienheureuse Vierge Marie de Lourdes**

La mémoire liturgique d'aujourd'hui rappelle les apparitions de la Vierge Marie à Lourdes, à partir du 11 février 1854. Protagoniste de cet événement une jeune fille nommée Bernadette Soubirous, aujourd'hui comptée parmi les saintes. Marie lui est apparue 18 fois près d'une grotte le long de la rivière Gave. Les détails de cette

expérience ont à ce jour été recueillis par la commission diocésaine chargée d'examiner les faits. À partir de là, nous savons que Bernadette se trouvait le long de la rivière avec ses compagnes lorsqu'elle a entendu une sorte de "coup de vent" venant d'une grotte. Elle s'approche, mais les feuilles des arbres étaient immobiles. Alors qu'elle cherchait de comprendre, elle entend un deuxième "bruit" et voit une silhouette blanche qui ressemblait à une dame. Craignant d'avoir une hallucination, elle plisse les yeux, mais elle était toujours là. Ne sachant que faire, elle tire le chapelet de sa poche et commence à le réciter : la Vierge se joint à sa prière. Sa sœur était également dans le groupe de filles, elle lui a confié ce qui lui était arrivé, et elle l'a dit à sa mère une fois à la maison, laquelle lui interdit de retourner à cet endroit. La nouvelle se répandit dans le village et le 14 février, Bernadette retourne sur place avec un groupe d'amis : survient une seconde apparition.

## □ **Mercredi 18 : Mercredi des Cendres**

Dès l'origine (2e siècle), les chrétiens se préparaient à Pâques par deux jours de jeûne et de pénitence. Par la suite, ces pratiques ont été étendues à toute la Semaine Sainte et en 325, le Concile de Nicée, connaissait déjà la préparation de Pâques pendant 40 jours, à "l'exemple" de Jésus qui a passé 40 jours dans le désert. Sans compter ensuite les 40 années passées dans le désert par le peuple d'Israël, les 40 jours de jeûne de Moïse sur le Sinaï ou d'Elie sur le mont Horeb.

À l'origine, le carême commençait six dimanches avant Pâques, mais comme on ne jeûnait pas les dimanches, au Ve siècle, le jeudi saint et le vendredi saint ont été séparés du triduum pascal et comptés comme temps de carême. Plus tard, il a été décidé d'avancer le Carême de quatre jours, ce qui a conduit au *mercredi des Cendres* présentement.

Le début du carême marquait également le début de la pénitence publique pour les personnes coupables de fautes graves (apostasie, meurtre, adultére) : revêtues des habits de pénitence et aspergées de cendres, elles faisaient le tour des villes, comme pour rappeler aux gens "l'expulsion du paradis". Vers la fin de l'an 1000, la pratique de la pénitence publique diminua et l'imposition des cendres à tous les fidèles fut maintenue. Au XIIe siècle, s'établit la coutume d'obtenir les cendres à partir des rameaux de l'année précédente.

## □ **Dimanche 22 : La Chaire de Saint Pierre**

La fête met en lumière la Chaire de Saint Pierre, c'est-à-dire la mission spéciale confiée à Pierre par Jésus. La fête remonte au IIIe siècle et se distingue du jour du martyre de Pierre, le 29 juin. À l'origine, la fête nait mettant en relief la "Chaire" de Pierre, le lieu d'où réside et gouverne l'évêque de Rome.

La "Chaire", siège fixe de l'évêque dans l'église mère d'un diocèse, d'où le terme "cathédrale", est le symbole de l'autorité de l'évêque et de son enseignement évangélique qu'en tant que successeur des Apôtres, il est appelé, à conserver et à transmettre à la communauté chrétienne. On peut dire que la première

"cathédrale" a été la chambre haute, où Jésus a réuni ses disciples pour la dernière Cène et où ils ont reçu, avec la Vierge Marie, le don de l'Esprit Saint. Plus tard, Pierre s'est installé à Antioche, la ville évangélisée par Barnabé et Paul et où les disciples de Jésus ont été appelés pour la première fois "chrétiens" (Actes 11,6). C'est là que Pierre a été le premier évêque, ce qui explique qu'à Antioche, il y avait une "fête propre" de la Chaire de Pierre, le 22 février.

Puis Pierre est arrivé à Rome, où il a conclu sa vie par le martyre. Et c'est précisément en raison de cet achèvement "glorieux" de la vie qu'il a été établi que Rome devait être le siège de la "Chaire" de Pierre, en la célébrant le 18 janvier. En 1960, Jean XXIII unifie les fêtes en supprimant celle du 18 janvier. Une autorité pastorale et magistérielle conférée par le Christ à l'apôtre Pierre, comme le rappelle l'évangile choisi par la liturgie pour cette fête.

## LES PAROLES DU PAPE

La Parole de Dieu nous donne la bonne orientation pour bien vivre le Carême. Quand nous faisons quelque chose de bien, parfois nous sommes tentés d'être appréciés et d'obtenir une récompense : la gloire humaine. Mais il s'agit d'une fausse récompense car elle nous projette vers ce que les autres pensent de nous. Jésus nous demande de faire le Bien parce qu'il est le Bien. Il nous demande de nous sentir toujours sous le regard du Père Céleste et de vivre en relation avec Lui, non en relation avec le jugement des autres.

Vivre en présence du Père est une joie beaucoup plus profonde qu'une gloire mondaine. Que notre comportement en ce Carême soit donc de vivre dans le secret où le Père nous voit, nous aime, nous attend. Bien sûr, les choses extérieures sont aussi importantes, mais nous devons toujours choisir et les vivre en présence de Dieu. Faisons dans la prière, dans le sacrifice et dans la charité fraternelle ce que nous pouvons, humblement, face à Dieu. Ainsi, nous serons dignes de la récompense de Dieu le Père. (**Message 10 février 2016**)

## Fabrique d'Église (FE) et l'ASBL du secteur pastoral regroupant les œuvres paroissiales (ASBL OP) - Suite

### Les recettes

**FE** : Les recettes des fabriques d'église proviennent de trois sources bien distinctes.

- La première concerne les revenus du patrimoine immobilier et financier des FE. Le patrimoine immobilier et financier reste la propriété des FE mais les revenus engendrés par ceux-ci feront partie du budget annuel. Lorsqu'on parle de patrimoine immobilier, on cible essentiellement les terrains et immeubles appartenant à la FE. Les revenus (locations des immeubles et fermages pour les terrains) entrent dans les recettes des FE. Lorsqu'on parle des revenus du patrimoine financier, on cible les intérêts annuels issus des

placements financiers ou d'un compte épargne. Ces intérêts entrent également dans les recettes des FE.

- La seconde source est le supplément octroyé par la tutelle communale pour financer le budget annuel (dans l'hypothèse où les recettes des FE ne seraient pas suffisantes pour payer l'ensemble des dépenses reprises dans le budget).
- La troisième source est le droit aux FE dans les inhumations, les services funèbres (funérailles) et les mariages. De la somme réclamée aux familles (casuel) dans le cadre d'un des évènements relatés ci-avant, les FE reçoivent une part dudit casuel.

**ASBL OP :** Les recettes de l'ASBL proviennent de trois sources bien distinctes.

- La première source est le droit à l'ASBL dans les inhumations, les services funèbres (funérailles) et les mariages. De la somme réclamée aux familles (casuel) dans le cadre d'un des évènements relatés ci-avant, l'ASBL reçoit une part dudit casuel.
- La seconde source est le produit des collectes sauf s'il s'agit de collectes impérées. Ces collectes impérées ne sont pas dévolues aux ressources de la paroisse mais ont une destination pré-déterminée : elles sont affectées à des causes spécifiques pour soutenir l'Église dans ses efforts majeurs (missions, vocations, formations, actions caritatives...). Depuis 2022, les montants récoltés par chaque association bénéficiaire sont publiés sur le site Internet du diocèse et dans la revue « Communications ».
- La troisième source est le produit des troncs des cierges d'offrandes qui sont opérationnels dans les paroisses de Schaltin, Achet, Hamois et Natoye. À la suite de la conférence des Evêques de Belgique qui s'est tenue le 7 septembre 2022, une revue de la Charte de bonne gestion des biens d'église a été publiée. Au point 6.1.2 de cette charte, est mentionné que le produit des troncs est affecté au secteur (ou unité) pastorale et ce à partir du 01/01/2024. Auparavant ce produit était géré par la FE.

### **Les dépenses**

**FE :** Les dépenses des FE sont en résumé toutes les dépenses ordinaires nécessaires à la pérennité des eucharisties dominicales. Ci-dessous, une liste non-exhaustive des dépenses des FE :

- Les hosties ; le vin ; les chandelles, cires, encens ; les frais d'éclairage ; le combustible de chauffage ; les saintes huiles ; les fleurs de décoration ; les frais de blanchissage du linge ; les produits de nettoyage ; les revues et documentations de l'évêché ; les traitements et avantages sociaux (pécule de vacances et prime de fin d'année) du sacristain, de l'organiste, de la femme de ménage ; les frais pour l'entretien et réparation des cloches, de l'orgue, des extincteurs ; les frais de gestion du compte bancaire ; les assurances RC, incendie et assurance loi ; la Sabam ; la médecine du travail ; les charges sociales ONSS et du secrétariat social, etc.

## **ASBL OP : Les dépenses de l'ASBL sont multiples.**

- Les dépenses liées aux Eucharisties non-ordinaires (fêtes liturgiques) sont prises en charge par l'ASBL (l'indemnisation de l'organiste et du sacristain ; les fleurs pour la décoration de l'église ; le verre de l'amitié de certaine fête liturgique « ex : vin chaud et cougnous de la messe de minuit »).
- Lors des funérailles ou mariages, une somme est réclamée aux familles (le casuel). A l'heure actuelle le montant du casuel s'élève à 230€. L'ASBL se charge de la répartition de cette somme sur base d'une grille approuvée par l'évêché au 01 01 2024 (35€ pour le célébrant ; 50€ pour le chantre-organiste ; 15€ pour le sacristain ; 50€ pour la FE et 50€ pour le diocèse). Toutefois, lorsque la cérémonie est demandée pour des personnes indigentes, les funérailles ou mariages sont célébrés gratuitement et le personnel rémunéré est à charge de l'ASBL.
- L'ensemble des frais liés au bon fonctionnement de la catéchèse. Pour ce faire, l'assistante paroissiale rentre des notes de frais qui sont remboursées par l'ASBL.
- L'achat des cierges d'offrande ; impression et publication des livrets de messe et du bulletin paroissial ; achat et entretien de la photocopieuse, etc.

## **NOS PEINES**

**Ont rejoint la Maison du Père :** Monsieur Serge LECLERCQ, compagnon de Madame Marie-Cécile LEGROS (Hamois) ; Madame Jacqueline WIELS (Schaltin) ; Madame Marie-Rose BOHET (Emptinne) ; Madame Marcelle MEHAIGNOUL, veuve de Monsieur Jacques DUCHEMIN (Emptinne) ; Madame Anne-Marie LEGRAND, épouse de Monsieur Joseph MARTIAL (Hamois) ; Madame Nathalie VALENTINI, épouse de Monsieur Christophe BORGHOMS (Achet)

## **Téléphones et adresses utiles :**

Abbé Ngombe Masikini Jean-Urbain : 083 21 23 37 ou 0494 15 89 12  
jeanngombe2102@gmail.com

Abbé Kibwamia Mayimona Augustin : 0477 06 75 76  
mayimoaugu45@gmail.com

Mme Guilmot Hélène : Assistante paroissiale : 0456 17 33 62  
heleneguilmot1@gmail.com

Mr Fernand Wouters : Laïc : 0484 71 28 59  
ferisis@outlook.be

Mme Dumortier Brigitte : déléguée à la gestion journalière  
0474 99 30 32 - ndekeers@hotmail.com

**Notre site : [haut-bocq.doyennedeciney.be](http://haut-bocq.doyennedeciney.be)**